



Raon l'Etape - Porte des Vosges

Réunion du comité 17 novembre 2023

Présents : Daniel Mathieu – Regis Morlot – Jean Paul Claude – Christian Renard – Daniel Malé - Claude Léonard – Claude Collenne – Dominique Janin - Marie Claire Vernet - Annie Massoni

Absents excusés : Chantal Martin - Odile Cunin

AG du 4 février 2024

Elle se déroulera à la salle des fêtes d'Etivalen face du cimetière (et non à la salle polyvalente qui est en travaux) à partir de 10 heures

C'est le « Fumé d'Alex », traiteur à Saint Dié qui assurera le repas : 30 Euros/ personne

Le Club s'occupe d'acheter les boissons – l'apéritif est en principe offert par la mairie d'Etival
Chantal se chargera de l'achat des fleurs

Inscription pour cette AG dès la 1ère semaine de janvier

Le comité a rendez-vous le samedi 3 février à 14h30 pour la mise en place de la salle.

Réunion à Orbey le 5 octobre organisée par la Fédération

Elle a fait suite à la réunion organisée à Obernai en mars où n'avaient pas pu être traitées toutes les informations à propos des « questions liées aux assurances ». Voici un bref résumé de ce que j'ai noté....

A été longuement évoquée la notion de « responsabilité ». Un président de CV a la responsabilité sur toute personne qui guide une randonnée. En cas d'accident, il y a la responsabilité du guide, mais aussi celle du président (notion de coresponsabilité). Donc, beaucoup de vigilance liée aux aléas de la météo, à la dangerosité de sentiers...etc

Un guide doit pouvoir aussi apprécier si une personne trop handicapée ou trop mal chaussée peut réellement venir à la sortie. Il faut savoir dire « Non » quelquefois !

Il est nécessaire de bien communiquer.... ce que notre club fait très bien d'ailleurs.... Toutes les indications concernant une randonnée doivent être connues à l'avance : l'itinéraire avec le nombre de km, le dénivelé, les difficultés éventuelles...

Toutes les personnes qui ont payé leur cotisation reçoivent leur carte de membre qui est générée par la fédération (à qui, Annie envoie au fur et à mesure les inscriptions) . Les cartes sont très rapidement transmises par mail à chacun (ou par courrier, pour ceux qui n'ont pas internet).

Le adhérents deviennent ainsi des personnes assurées par la fédération. Elles sont alors intégrées dans un contrat fédéral (la MAIF) couvrant toutes les activités physiques pratiquées sous l'égide de la fédération

Les activités garanties : la randonnée pédestre, la marche nordique, le VTT, le cyclotourisme, la

randonnée en raquettes, la marche d'orientation, les travaux d'entretien, de balisage sur sentiers.

Ne sont pas couvertes les activités dans le cadre d'une compétition .

Pour tous les stages de formation balisage, de formation GRP, les réunions organisées dans le cadre de l'activité du CV, les garanties du contrat s'appliquent.

Les voyages sont également couverts, puisque la fédération a « l'agrément tourisme ». Tout ce qui est prévu dans le cadre d'un voyage (randonnées et visites) ou lors d'un court séjour est donc couvert. Seules, ne sont pas couvertes lors d'un voyage, les activités laissées libres (par exemple, sur une demi-journée) qui n'auraient pas été prévues au préalable.

Un voyage s'entend lorsqu'un déplacement comprend au moins une nuitée.

A savoir, que la pratique de la randonnée individuelle est couverte par l'assurance.

Autres risques garantis : les risques liés à la location ou à l'occupation à titre gratuit, pour une durée inférieure à 8 jours, des locaux utilisés dans le cadre des activités garanties

Pour les participants venant ponctuellement à une sortie d'essai avant de savoir s'ils adhéreront, c'est tout à fait possible à raison de 3 personnes maximum lors de la sortie. Les bénévoles qui ne sont pas adhérents venant donner un coup de main bénéficient également du contrat sans déclaration préalable.

Conduite à tenir en cas d'accident : tout accident survenant au cours d'une activité garantie par le CV doit faire l'objet d'une déclaration dans les 5 jours auprès de la fédération qui ensuite informe la MAIF le plus vite possible

Il y a une obligation légale de proposer à chaque adhérent une garantie complémentaire leur permettant de bénéficier d'une protection encore plus élevée ; c'est la garantie I.A. Sport+ valable jusqu'à la fin de l'année en cours. Elle sera de 15.28 Euros pour 2024. Ce document sera envoyé à chacun avec le bulletin d'adhésion

Les Finances

Abri du Club Vosgien (sur la commune de Moyenmoutier)

Jusqu'en 2011, on avait une autorisation de l'ONF à occuper un terrain avec abri, ouvert à tous.

Puis une convention signée pour 9 ans dès le 1er janvier 2011 est arrivée à expiration le 31/12/2019. L'ONF a accepté de renouveler la convention pour 15 ans soit jusqu'en 2034

Reçu un courrier en septembre 2023 avec des tarifs bien plus élevés correspondant au loyer du terrain : 400 Euros pour chaque année depuis 2020 et 400 Euros de frais de dossier.

Vu que la facture ne semble pas en conformité avec le contrat, Annie continue à se renseigner et ne manquera pas d'en informer le comité.

Montant des adhésions pour l'année 2024

20 Euros par adhérent (sans la revue) et 40 Euros pour un couple (sans la revue)

27 Euros par adhérent (avec revue) et 47 Euros (pour un couple avec revue).

Le bulletin d'adhésion 2024 est dès maintenant téléchargeable sur notre site internet cvraon.fr et sera aussi envoyé mi-décembre à tous nos adhérents.

Les travaux sur sentiers

Secteur Raon l'Etape

Fin du débroussaillage – Mise en place de 2 bancs (roche de Vénival et roche Saint Blaise)

Les lundis ont été également consacrés au déménagement de notre local et au réaménagement dans nos nouveaux locaux. Ils sont désormais situés au 46 rue de Stalingrad (rue menant vers Badonviller).

Secteur Etival :

Entretien sur des sentiers – des arbres sont tombés lors des dernières tempêtes dans le secteur de la Pierre d'Appel.

Des escaliers sont à mettre en place à Varinchatel – un banc financé par la CASDDV cédé par les baliseurs de l'équipe de Raonl'Etape est à poser soit à Varinchatel, soit aux Jumeaux.

Secteur de Baccarat :

Rebalisage manquant sur des sentiers. Marches d'escalier à la fontaine du Parc

En attente de la mairie pour une pose de tables de pique-nique et de bancs à la fontaine du Parc.

Informations diverses

Rappel : 2 demandes de distinctions envoyées à la fédération avant le 15 novembre

Inscription pour formation GRP avant le 15 décembre : dossier envoyé à Jean Marc Roussel qui serait intéressé. Participation du département 88 : 100 Euros – Participation financière du D3 : 200 Euros

Réunion d'automne du District 3 le samedi 12 octobre 2024, organisée par notre Club. Réunion à la salle de la Trouche

Info qui vient d'arriver : -Réunion annuelle (AG) du D3 : samedi 6 avril organisée par le CV Bischheim- Schiltigheim

Rando commune du D3 : dimanche 28 avril au Champ du Feu par le CV Strasbourg

Réunion de préparation du carnaval à Baccarat : vendredi 24 novembre 20h30. Christian s'y rendra. Participation normalement de quelques-uns pour la confection de sandwiches.

Marches à allure modérée : Daniel signale 334 personnes sur 15 mercredis ! Face à un tel succès pour ces petites marches, on ne peut que les reconduire. Rendez-vous est donc pris dès le 1er mercredi de mars 2024.

Rapport d'activité renvoyé pour le 15 Novembre : le sentier GR de pays « la ligne bleue des Vosges » pour l'entretien et la maintenance de notre portion d'itinéraire Grand Jumeau- Lajus soit 34,7km . Rappel : selon la convention signée avec le syndicat mixte de la Déodatie, chaque association procède à l'entretien d'une portion d'itinéraire

Le CR d'automne du D3 est prêt à être envoyé par notre délégué ; il attend encore les dates de 2 formations pour 2024 : « marche nordique » et « outils numérique/informatique/internet »

Galette des Rois : elle aura lieu le jeudi 11 janvier à la petite salle Beauregard (salle déjà réservée avec la cuisine)

Prochaine réunion : 26 janvier 2024 à 14 heures

